

Séance du 24 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Absents : 11

dont suppléés : 0

dont représentés : 5

Votes pour : 34

Votes contre : 0

Abstention : 2

Suffrages exprimés : 34

Date de la convocation

16/01/2023

Date de publication

30/01/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 005-2023

Objet : Marchés publics - projet des Papy'llons - signature des marchés de travaux

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°098-2022 du 8 novembre 2022 relative à la validation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation d'une ancienne cantine ouvrière pour l'installation du multi-accueil des Papy'llons,
- la délibération n°126-2022 du 13 décembre relative au transfert du site,

Considérant

- les réunions de la commission de choix des offres des 9 et 16 janvier 2023,

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée au mois de décembre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne cantine ouvrière sise rue des casernes à Giromagny, afin de permettre l'installation de l'EAJE des Papy'llons.

Cette consultation a été lancée conformément au code de la commande publique selon la procédure adaptée, portant sur 16 lots.

Monsieur le Président précise que suite à l'analyse des offres :

- trois lots ont été déclarés infructueux, l'un en raison d'offres trop élevées, l'un en raison de l'absence de candidat et le dernier lot en raison de la réception d'un seul candidat ne répondant pas aux exigences formulées dans les documents de consultation. Les conditions initiales des marchés n'étant pas modifiées, pour ces trois lots, il a été décidé de passer un marché sans publicité, ni mise en concurrence,
- une négociation a été réalisée avec l'ensemble des candidats pour cinq lots.

Monsieur le Président propose d'attribuer les marchés de travaux pour chacun des lots conformément au choix proposé par la commission d'attribution qui s'est réunie les 9 et 16 janvier 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 33 voix pour et 2 abstentions,

ATTRIBUE aux entreprises les marchés de travaux, tel que définit ci-dessous :

- Lot 1 – Démolition, entreprise BARDOZ (CAVALLI) pour un montant de 8955,00 € HT,
- Lot 2 – Terrassement, entreprise TROMMENSCHLAGER pour un montant de 40 222,24 € HT,
- Lot 3 – Gros œuvre, à l'entreprise BARDOZ (CAVALLI) pour un montant de 123 879,20 € HT,
- Lot 4 – Charpente-couverture zinguerie – ossature bois à l'entreprise PY-ELIAS pour un montant de 66 462,25 € HT,
- Lot 5 – Etanchéité à l'entreprise Société FRANC-COMTOISE D'APPLICATIONS pour un montant de 16 734,23 € HT,
- Lot 6 – Menuiseries extérieures à l'entreprise ALU FACTORY pour un montant de 42 420,00 € HT,
- Lot 7 – Plâtrerie à l'entreprise MANCINI pour un montant de 66 726,89 € HT,
- Lot 8 – Peinture à l'entreprise MANCINI pour un montant de 15 403,97 € HT,
- Lot 9 – Menuiseries intérieures à l'entreprise SALVADOR pour un montant de 43 263,21 € HT,
- Lot 10 – Sanitaires-Chauffage à l'entreprise MDTE pour un montant de 124 800,00 € HT,

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 13/02/2023 à 10h45:07 € HT,

ID : 090-200069060-20230124-005_2023-DE



- Lot 11 – Electricité à l'entreprise SEEB pour un montant de 39 150,00 € HT,
- Lot 12 – Serrurerie à l'entreprise CLAIR ET NET pour un montant de 12 280,35 € HT,
- Lot 13 – Chape-Carrelage-Faïence à l'entreprise MACCANIN pour un montant de 2 452,67 € HT,
- Lot 14 – Sols souples à l'entreprise EUROSOL pour un montant de 12 934,42 € HT,
- Lot 15 – Enduits à l'entreprise ALBIZZATI pour un montant de 37 365,15 € HT,
- Lot 16 – Aires de jeux extérieurs à l'entreprise WESCO pour un montant de 10 956,40 € HT,

CHARGE Monsieur le Président à signer l'ensemble de pièces des marchés,

CHARGE Monsieur le Président de procéder à la notification des marchés de travaux,

CHARGE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT